PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT D'ARLON

COMMUNE DE
ATTERT

Voie de la Liberté, 107
6717 ATTERT
www.attert.be

FORMULAIRE DE DECLARATION

TAXE SUR LES SECONDES RESIDENCES

Conformément au règlement-taxe sur les secondes résidences [1], nous vous prions de retourner cette déclaration dûment complétée et signée, pour le 31 mars 2026 au plus tard, à l'Administration communale d'Attert - Service Taxes, Voie de la Liberté, 107 – 6717 ATTERT ou à administration@attert.be.

Je soussigné(e) / Nous soussigné(e)s,

avec numéro(s) de registre national,

domicilié(es) à (adresse de la résidence principale)

.....,

Déclare / Déclarons résider en seconde résidence au 1er janvier 2026 [2] à (adresse de la seconde résidence).....

.....

Nous résidons à cette seconde résidence depuis le

Je déclare / Nous déclarons que la présente déclaration reste valable jusqu'à révocation expresse et écrite de ma/notre part.

Fait à , le

Signature(s) :

[1] Le règlement-taxe est consultable sur www.attert.be.
[2] La taxe est seulement due pour l'exercice d'imposition par celui qui dispose de la ou des secondes résidences au 1er janvier de l'exercice d'imposition.